

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE PERRIGNY

Séance du 30 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	11	12

L'an deux mil vingt-cinq et le trente septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
25 septembre 2025
Date de publication

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absent excusé : S. VIGNOL (Pouvoir à E.CHANUT)

Absents : Mme LUTGEN Maryline, P. ÉDERLÉ

Secrétaire de séance : V. GIABBANI

☆☆☆

CM-2025/17 – CLASSIFICATION ET TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE DE PERRIGNY

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de revoir la classification des concessions proposées au cimetière de PERRIGNY, avec l'aménagement du columbarium et la mise à disposition des cases, ce qui permettra aux familles d'avoir accès à différentes alternatives.

Il est donc proposé au conseil municipal de redéfinir les types de concessions comme suit :

Concessions au cimetière:

Trentenaire:	280 €
Cinquantenaire :	420 €

Espace cinéraire:

- Cavurne	
Trentenaire :	280 €
Cinquantenaire :	420 €
- Case columbarium	
Trentenaire :	1 000 €
Cinquantenaire :	1 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, soit 12 voix POUR :

- **ADOPTE** la proposition ci-dessus impliquant l'aménagement et la mise à disposition de cases de columbarium, au tarif indiqué ci-dessus.
- **DIT** que cette décision entre en vigueur au jour de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT

La Secrétaire de séance,



V. GIABBANI